



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 15 JANVIER 2010

Rapport du conseil d'administration

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de vous proposer d'approuver le projet consistant à demander à NYSE Euronext la radiation des titres de notre Société des négociations sur Euronext Paris et leur admission concomitante aux négociations sur Alternext.

Nous vous précisons que notre Société réunit les conditions d'éligibilité requises, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros

Notre présence sur Euronext Paris nous contraint à observer une réglementation lourde et inadaptée à la situation de notre Société sans offrir d'avantages particuliers en termes de valorisation ou de liquidité du titre. Ainsi, le transfert de nos titres d'un marché à l'autre devrait simplifier le fonctionnement de notre Société et alléger nos coûts de structure.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur certaines conséquences d'un tel transfert :

- La protection des minoritaires, en cas de changement de contrôle, est assurée sur Alternext au moyen de la seule procédure de garantie de cours qui impose à l'acquéreur d'un bloc, lui conférant plus de 50 % du capital ou des droits de vote, de désintéresser tous les actionnaires.

Les autres mécanismes d'offres publiques obligatoires ne s'appliqueront aux sociétés dont les titres auront été transférés que pendant un délai de trois ans à compter de la date de radiation d'Euronext Paris (notamment : offre publique obligatoire et offre de retrait obligatoire).

- En termes d'information financière, notre Société publiera, dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels, un rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes.

Elle diffusera également, dans les quatre mois de la clôture du premier semestre, un rapport, mais sera dispensée, notamment, de la diffusion des comptes semestriels dans le délai de deux mois.

Elle sera également dispensée d'établir et de diffuser un rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

- Notre Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours.

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte de la résolution qu'il vous propose.

Le 12 novembre 2009

Le conseil d'administration